

RSM Paris  
26 rue Cambacérés  
75008 Paris

PricewaterhouseCoopers Audit  
63 rue de Villiers  
92208 Neuilly-Sur-Seine

**EGIDE SA**

Site Sactar – 84500 Bollène  
Société anonyme au capital de 5 173 434 euros

**ATTESTATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES  
INFORMATIONS COMMUNIQUEES DANS LE CADRE DE L'ARTICLE L. 225-  
115 4° DU CODE DE COMMERCE RELATIF AU MONTANT GLOBAL DES  
REMUNERATIONS VERSEES AUX PERSONNES LES MIEUX REMUNEREES  
POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022**

Assemblée générale d'approbation des comptes  
de l'exercice clos le 31 décembre 2022

RSM Paris  
26 rue Cambacérès  
75008 Paris

PricewaterhouseCoopers Audit  
63 rue de Villiers  
92208 Neuilly-Sur-Seine

## **EGIDE SA**

Site Sactar – 84500 Bollène  
Société anonyme au capital de 5 173 434 euros

### **ATTESTATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES INFORMATIONS COMMUNIQUEES DANS LE CADRE DE L'ARTICLE L. 225-115 4° DU CODE DE COMMERCE RELATIF AU MONTANT GLOBAL DES REMUNERATIONS VERSEES AUX PERSONNES LES MIEUX REMUNEREES POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022**

Assemblée générale d'approbation des comptes  
de l'exercice clos le 31 décembre 2022

A l'assemblée générale de la société EGIDE SA,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société EGIDE SA et en application de l'article L. 225-115 4° du Code de commerce, nous avons établi la présente attestation sur les informations relatives au montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées pour l'exercice clos le 31 décembre 2022, figurant dans le document ci-joint.

Ces informations ont été établies sous la responsabilité de votre Directeur générale délégué. Il nous appartient d'attester ces informations.

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons effectué un audit des comptes annuels de votre société pour l'exercice clos le 31 décembre 2022. Notre audit, effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France, avait pour objectif d'exprimer une opinion sur les comptes annuels pris dans leur ensemble, et non pas sur des éléments spécifiques de ces comptes utilisés pour la détermination du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées. Par conséquent, nous n'avons pas effectué nos tests d'audit et nos sondages dans cet objectif et nous n'exprimons aucune opinion sur ces éléments pris isolément.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences, qui ne constituent ni un audit ni un examen limité, ont consisté à effectuer les rapprochements nécessaires entre le montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées et la comptabilité dont il est issu et vérifier qu'il concorde avec les éléments ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées figurant dans le document joint et s'élevant à 578 963 euros avec la comptabilité ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

La présente attestation tient lieu de certification de l'exactitude du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées au sens de l'article L. 225-115 4° du Code de commerce.

Elle est établie à votre attention dans le contexte précisé au premier paragraphe et ne doit pas être utilisée, diffusée ou citée à d'autres fins.

Fait à Paris et à Neuilly-Sur-Seine, le 15 juin 2023

Les commissaires aux comptes

**RSM Paris**

Société de Commissariat aux Comptes  
Membre de la Compagnie Régionale de Paris

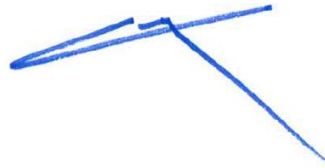


**Régine STEPHAN**

Associée

**PricewaterhouseCoopers Audit**

Société de Commissariat aux Comptes  
Membre de la Compagnie Régionale de  
Versailles



**Thierry CHARRON**

Associé



**ATTESTATION**  
**PREVUE A L'ARTICLE L.225-115**  
**DU CODE DE COMMERCE**

Le montant global des sommes versées (rémunérations directes et indirectes) aux cinq personnes les mieux rémunérées de la société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ressort à la somme de 578 963 Euros.

Bollène, le 28 avril 2023

Jim COLLINS

Président Directeur Général

**Société Anonyme**  
Capital 5 173 434 €  
RCS Avignon B 338 070 352  
TVA CEE FR20 338 070 352  
APE 2611Z  
[www.egide-group.com](http://www.egide-group.com)

**Siège Social**  
Site Industriel du Sactar  
CS 20205  
84505 BOLLÈNE CEDEX - France  
Tél. : +33 (0)4 90 30 97 11  
Fax : +33 (0)4 90 30 05 40